

PARLEMENT JURASSIEN
Groupe parlementaire PCSi

QUESTION ECRITE

n° 2166

Prévention routière : état des lieux

Le thème sensible de la prévention routière nous tient tous à cœur, et il est souvent sujet à des réactions malheureusement disproportionnées.

Pour connaître la situation au Jura il serait bon de disposer de données factuelles.

Aussi, le gouvernement peut-il nous donner les renseignements suivants :

- Combien de personnes ont été amendées ou condamnées pour le non respect de l'article OCR RS Article 741.11, art. 4 alinea 3 (http://www.admin.ch/ch/f/rs/c741_11.html) qui stipule :

« Il (l'utilisateur, l'automobiliste) doit réduire sa vitesse et s'arrêter au besoin lorsque des enfants non attentifs à la circulation se trouvent sur la route ou à ses abords. »

- Combien de fois le radar a été posé dans une zone 30
- Combien de fois le radar a été posé dans une zone 50 mais pas sur une route cantonale
- Combien de fois le radar a été posé dans une zone 50 sur une route cantonale
- Combien de fois le radar a été posé dans une extra-urbaine limitée à 80
- Combien de fois le radar a été posé sur l'autoroute A16

et ceci pour les 5 dernières années disponibles.

Enfin, le gouvernement pourrait-il demander à ce que ces données soient incluses dans le résumé statistique annuel des accidents de la circulation.

Soyhières, le 20 février 08

Groupe PCSi :

Pascal Prince

